

# VOEU DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 15 DÉCEMBRE 2008

Direction Générale :

Vice-Président :

Directeur ou Chef de Service : 

N° Délibération : 2008.2973 (P)

Référence interne : 40304



**REÇU LE**  
**18 DEC. 2008**  
à la Préfecture  
de la Région Aquitaine

**OBJET : VOEUX DU CONSEIL REGIONAL POUR LE PROJET DE LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE**

**LE CONSEIL RÉGIONAL,**  
en son assemblée plénière du 15 décembre 2008

## ***Un grand projet de 850 km de lignes nouvelles à l'horizon 2020***

Le projet Sud Europe Atlantique représente aujourd'hui, en Europe, le plus grand chantier de lignes nouvelles à grande vitesse, et pour l'Aquitaine, son plus grand enjeu en terme de développement économique, de lutte contre le réchauffement climatique et d'aménagement du territoire.

Le lancement des études de la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux en décembre 1998 puis des travaux dans le cadre des Contrats de plan et de projet 2000-2006 et 2007-2013 étaient le préalable indispensable à la réalisation de la LGV Sud Europe Atlantique et notamment de son tronçon central de 300 km entre Tours et Bordeaux, qui doit être mis en service au plus tard en 2016 et qui permettra de mettre Bordeaux à 2h de Paris.

Le projet comporte désormais également les deux branches Bordeaux – Espagne et Bordeaux – Toulouse, longues de 450 km, qui permettront de connecter l'Aquitaine au « Y basque » et au réseau à grande vitesse méditerranéen, et de rapprocher les villes aquitaines de Paris. Ainsi Bayonne, Dax et Agen seront à moins de 3 h de Paris, et Mont-de-Marsan pourra enfin être desservie par TGV. En outre, des liaisons transversales performantes relieront toutes ces villes. Pau gagnera également une demi-heure de trajet dans sa relation avec Bordeaux et la liaison avec Paris s'effectuera en 3h25 contre près de 4h55 aujourd'hui. C'est pourquoi une étude sur l'amélioration de la desserte ferroviaire du Béarn et de la Bigorre a été lancée, afin d'examiner comment ces territoires pourraient être mieux reliés par TGV.

La branche Poitiers-Limoges, longue de 115 km et qui vient d'être intégrée à part entière dans le projet Sud Europe Atlantique, permettra d'améliorer la desserte de Périgueux vers Paris. Une étude spécifique portant sur l'adaptation de la ligne Périgueux – Limoges doit être lancée dans ce cadre en 2009.

Les LGV Tours-Bordeaux, Bordeaux-Espagne, Bordeaux – Toulouse et Poitiers - Limoges font partie des 2000 km de lignes nouvelles à grande vitesse identifiées comme prioritaires dans le projet de loi Grenelle 1 Environnement. A ce titre, les trois branches doivent être mises en service avant 2020. Pour ce faire, elles doivent faire l'objet d'un processus accéléré d'études afin que les travaux puissent débuter fin 2013, après qu'ait été menée une procédure d'enquête publique en 2011.

Les études des deux projets Bordeaux – Espagne et Bordeaux – Toulouse, qui sont désormais regroupés sous l'appellation « Grands projets du Sud-Ouest » seront donc menées de front, avec un chef de projet unique pour Réseau Ferré de France et une coordination assurée par le Préfet de la Région Aquitaine.

## ***Deux défis pour l'Aquitaine***

Deux grands défis attendent l'Aquitaine qui l'engageront pour de très nombreuses années.

Tout d'abord, sur les Grands Projets du Sud Ouest, Réseau Ferré de France doit définir un tracé qui recueille l'avis favorable des collectivités locales et de la population en seulement

3 ans. Cela signifie un calendrier serré pour mener les études et la concertation qui devront se dérouler en parallèle. L'objectif est de pouvoir choisir un fuseau de passage de 1000 m fin 2009, puis une bande de 500 m définissant un tracé possible fin 2010 pour aboutir à un tracé définitif en 2011 sur lequel sera menée l'enquête publique. Les premières réunions de concertation, qui vont porter sur les gares, les grandes fonctionnalités et le territoire où sera défini le fuseau d'études, débuteront en janvier. Ces études devront prendre en compte le futur projet d'amélioration de la desserte ferroviaire du Béarn et de la Bigorre.

L'impact sur le territoire aquitain sera très important, puisqu'il s'agit de construire près de 350 km de lignes nouvelles, sur des territoires à fort enjeu environnemental et humain. La Région veillera à ce que la parole des élus et de la population soit entendue par l'Etat et le maître d'ouvrage, et que l'insertion du plus grand projet d'infrastructures que l'Aquitaine ait jamais connu puisse se réaliser selon les principes du développement durable. Une attention toute particulière sera portée sur le jumelage de ce projet, lorsque cela s'avère possible, avec les grandes infrastructures existantes. A cette fin sera constituée au sein de l'administration régionale une mission LGV SEA spécialement dédiée. La situation de la sortie de Bordeaux et du territoire de Captieux sera particulièrement étudiée.

La réalisation de ce grand réseau de lignes nouvelles, qui va ouvrir nos territoires vers l'Espagne et vers la Méditerranée, et structurer un nouveau système de transport en Aquitaine, devra être portée et soutenue par tous les Aquitains, et par les collectivités qui les représentent.

L'autre grand défi réside dans le financement de ces grands projets indispensables à l'avenir de l'Aquitaine. En effet, la LGV Tours-Bordeaux et ses prolongements vers l'Espagne et vers Toulouse représentent un investissement de près de 12,5 milliards d'euros en valeur 2006.

Aujourd'hui l'Etat demande aux collectivités de participer très fortement à ces projets d'intérêt national et européen, mettant les territoires en situation de concurrence au lieu d'assurer l'aménagement équitable du territoire national.

Il demande ainsi aux collectivités d'Aquitaine de financer 1,6 milliards d'euros pour la réalisation de ces trois grands projets de ligne nouvelle, ce qui représente un effort financier sans précédent qui risque d'obérer le financement de leurs compétences propres.

### ***La LGV Tours-Bordeaux, un élément essentiel du plan de relance nationale***

Un protocole d'intention, qui fait l'objet de discussions entre l'Etat et les 50 collectivités des 6 régions concernées depuis juillet, doit permettre de préciser ce qui est attendu en matière de financement et de calendrier sur les 3 projets. Sa signature conditionne pour l'Etat le lancement du deuxième tour de l'appel d'offres de la concession sur la LGV Tours-Bordeaux, qui est planifié pour le premier trimestre 2009 et dont les résultats ne seront connus qu'en septembre 2009.

Une nouvelle version a été envoyée aux collectivités début décembre, sur lequel elles devront se prononcer. Elle tient compte d'un certain nombre d'amendements réclamés par les collectivités. Pour la Région, une délibération sera prise au plus tard lors de notre plénière du 16 février 2009.

D'ores et déjà, un accord de principe a été exprimé par les grandes collectivités d'Aquitaine et il s'agit désormais pour chaque collectivité de s'engager sur le niveau de participation qui lui est demandé pour les trois projets, sachant que cet engagement ne sera juridiquement contractuel qu'avec la signature d'une convention de financement, prévue fin 2009 pour la LGV Tours-Bordeaux.

Cette signature dépend donc des efforts que voudront bien consentir les collectivités, et à ce titre la délibération prise par la Région en février 2007 d'y consacrer 300 M€ représente un signe fort de sa volonté de soutenir ce projet.

Elle dépend aussi des montants que l'Etat et l'Europe sont prêts à consacrer à cet immense chantier qui répond aux défis écologiques, grâce au report modal des voyageurs et des marchandises, mais aussi aux

défis économiques qui sont posés par la crise que nous connaissons. En effet, ce projet de 5,6 milliards<sup>1</sup>, 1<sup>er</sup> chantier de travaux publics en France avec 100 000 emplois à la clé, peut être démarré dans les 18 mois. C'est un élément essentiel du grand plan de relance de l'activité que nous souhaitons pour la France. C'est pourquoi, compte-tenu de l'urgence écologique et énergétique, compte-tenu de l'impact de ce grand chantier d'infrastructures pour l'économie et l'emploi, l'Etat et l'Europe doivent impérativement mobiliser une part des financements consacrés à cette relance pour démarrer ce grand chantier dans les temps, sans faire reposer sur les collectivités, qui assurent déjà les trois-quarts de l'investissement public au niveau national, une trop grande responsabilité alors que l'enjeu de la LGV est avant tout européen et national.

En outre, compte-tenu des retombées à plus long terme de ce chantier, et des contributions financières qui sont concentrées sur une courte période, il est absolument nécessaire que l'Etat et l'Europe mettent à disposition des collectivités des modalités d'emprunt permettant de diminuer la charge de cette future dette et de l'étaler dans le temps.

La Région Aquitaine, qui a pré-financé les acquisitions foncières de la LGV Tours-Bordeaux et les études des Grands projets du Sud Ouest, reste plus que jamais mobilisée et engagée en faveur du TGV Sud Europe Atlantique.



REÇU EN  
LE 17 DÉC. 2008  
à la Préfecture  
de la Région Aquitaine

En conséquence, le Conseil régional:

- ..Demande à l'Etat de se mobiliser pour que l'Europe affecte la partie la plus importante possible des reliquats des crédits RTE-T sur Tours-Bordeaux, branche indispensable pour la relation à l'Espagne,
- ..Demande à l'Etat de créer le plus rapidement possible après le rapport d'Etienne DAVIGNON, coordonnateur européen sur le projet prioritaire n°3, « axe ferroviaire à grande vitesse du Sud-ouest européen », un traité franco espagnol transcrivant les caractéristiques de la liaison transfrontalière et organisant le portage de la ligne,
- ..Demande à l'Etat, compte tenu du coût extraordinaire de cette LGV avec ses composantes GPSO, dans le cadre de ses compétences, d'affecter une part du plan de relance à cette infrastructure,
- ..S'engage à participer au financement global dans la limite de 600 M€ dont 300 M€<sup>2</sup> pour la section la plus urgente entre Tours et Bordeaux.

DECISION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :  
ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président du Conseil Régional,

Alain ROUSSET

<sup>1</sup> Valeur 2006  
<sup>2</sup> Valeur 2006  
Délibération N° 2008.2973